



5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

## **TREMBLAY LES VILLAGES**

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

### **Procès-verbal du Conseil Municipal Du 21 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mars 2023 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Tremblay-les-Villages.

**Étaient présents** : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Monique CUROT, Grégory MAIN, Marc RAVANEL, Lucie BOULANGER, Christine LUCAS, Sébastien RUFRAY, Franck CHARON, Amélie JOURNAUX, Sophie HALLAY, Françoise FERNANDES, Nathalie GANDON

**Était absent en ayant donné pouvoir** :

- Anthony GAUTIER a donné pouvoir à Annabel DOS REIS
- Alain-Michel BERY a donné pouvoir à Thibault PELLETIER

**Absents excusés** : Bruno FAUCHEUX, Barbara LOCHET

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

Nombre de votants : 17

Le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance** : Lucie BOULANGER

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et demande si des observations sont à apporter au procès-verbal de la séance du 2 février 2023.

Le procès-verbal de la séance du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant les délibérations suivantes :

- Retrait de la délibération relative au marché d'installation d'une pompe à chaleur dans la salle des fêtes de Tremblay
- Retrait de la délibération relative au marché d'installation d'une pompe à chaleur dans la salle des fêtes de Chêne-Chenu
- Ajout d'une délibération modifiant une demande de subvention auprès de l'ANS pour la création d'un terrain multisport
- Ajout d'une délibération modifiant une demande de subvention au titre du FDI pour la création d'un terrain multisport



**Ordre du jour**

**Conseil Municipal du 21 mars 2023**

**Finances :**

- Délibération sur l'attribution des subventions aux associations
- Délibération sur le compte financier unique du budget principal
- Délibération sur l'affectation du résultat du budget principal
- Délibération sur le budget primitif du budget principal
- Délibération sur le compte financier unique du budget annexe de l'eau
- Délibération sur le prix de vente de l'ancienne mairie d'Ecublé (annule et remplace délibération précédente)
- Délibération sur le prix de vente de l'ancien arsenal de Villette-les-Bois
- Demande de subvention modificative auprès de l'ANS pour la création d'un terrain multisport
- Demande de subvention modificative au titre du FDI pour la création d'un terrain multisport

**Travaux**

- Attribution du marché pour l'installation d'une pompe à chaleur dans la salle des fêtes de Tremblay
- Attribution du marché pour l'installation d'une pompe à chaleur dans la salle des fêtes de Chêne-Chenu
- Délibération autorisant le maire à signer le marché de réfection de chaussée rue de la Louvière
- Délibération autorisant le maire à signer le marché de réfection des accotements rue de la Louvière
- Information sur les travaux en cours

**Ressources Humaines**

- Délibération sur l'ouverture d'un poste de rédacteur à 18h hebdomadaires

**Urbanisme**

- Délibération sur l'adhésion à une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (OPAH)

**Divers**

- Information sur l'entrée des nouveaux praticiens dans la maison de santé et le fonctionnement actuel

**Comptes rendus** suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire,



## **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Adjoints au Maire et aux conseillers délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.

- Compte-rendu de la commission déchets de l'agglomération du Pays de Dreux
- Compte-rendu des différents syndicats et des commissions de l'agglomération



**FINANCES**

**DCM 2023.03.21.01 : Délibération sur l'attribution des subventions aux associations**

Monsieur Grégory MAIN, conseiller-délégué en charge de la vie associative présente le projet d'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2023. Il indique que pour l'instruction des subventions 2023, et compte tenu du contexte actuel, les modalités d'attribution soient modifiées.

En effet, à ce jour, les associations demandeuses pouvaient prétendre à une fraction de subvention correspondant à 10% des cotisations enregistrées. Ce taux est porté à 20% des cotisations enregistrées. L'objectif est d'aider les associations tout en les incitant à maximiser leurs propres sources de revenus.

Par ailleurs, une autre fraction de la subvention est calculée par rapport au nombre de manifestations d'intérêt communal proposées dans l'année. A ce jour, les associations pouvaient prétendre à 75 € par manifestation. Ce montant est porté à 100 € par manifestation. L'objectif est d'inciter les associations à s'impliquer dans la vie locale. Les manifestations d'intérêt communal sont entendues comme des manifestations qui sont ouvertes au public, à l'exclusion des manifestations réservées au cercle des adhérents.

Enfin, il est également proposé au conseil municipal de revoir à la hausse la subvention minimale accordée aux associations. Ainsi, il est proposé, dès qu'une association est éligible à une subvention, qu'elle puisse percevoir au moins 150 € contre 100 € auparavant.

S'agissant de la corrélation entre le montant de cotisation enregistré et le montant de la subvention communale, Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint rappelle que cette mesure a pour objet d'inciter les associations à actionner le levier des cotisations pour se financer.

Madame le Maire souhaite également préciser que l'ensemble des éléments présidant au calcul des subventions sont transparents et mesurables.

S'agissant des critères de subvention, Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint souhaite ajouter que les manifestations d'intérêt communal sont prises en compte dans la limite de 5 par association. Sur ce point, il est rappelé que l'attribution se fait sur le fondement des manifestations organisées pour l'année N-1.

Outre les attributions de subventions de fonctionnement telles qu'elles sont proposées, Madame le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association suivante :

- Association ArTLV : 1 000 € au titre de l'organisation du marché de Noël et de la Fête de la musique considérant que ces deux manifestations sont organisées pour le compte de la commune.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66



## INSTRUCTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Année 2023

ASSOCIATIONS	Jours d'activité par semaine	Nombre d'enfants de TLV	Cotisations perçues	Manif. d'intérêt communal	Subv 20% cotis + 100€/manif	Coef d'activité hebdo	Subvention financière demandée	Conseil municipal du 21 mars 2023			Décision Conseil
								Subvention versée N-1	Proposition	Proposition subvention exceptionnelle	
Amicale de Chêne Chenu	0	0	120,00	0	24,00		non	-	- €		- €
Amicale des Sapeurs Pompiers	0	11	35,00	1	107,00		200,00	150,00 €	150,00 €		150,00 €
Amis d'Ecublé (les)	0	0	-	2	200,00		250,00	250,00 €	200,00 €		200,00 €
ArTLV	4	22	410,00	5	582,00	30	800,00	800,00 €	800,00 €		800,00 €
ArTLV - subv. Exceptionnelle							1 000,00	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
Association des Parents d'Elèves	0	99	515,00	5	603,00		500,00	500,00 €	500,00 €		500,00 €
Association Ornithologique	0	0	135,00	1	127,00		300,00	250,00 €	150,00 €		150,00 €
Avenir de Gironville - Neuville							non	0,00 €	- €		- €
Badistes de Tremblay (les)	2	11	1 025,00	0	205,00	20	400,00	450,00 €	400,00 €		400,00 €
BMX Club 28								0,00 €	- €		- €
Club des Merlettes	0,5	0	380,00	2	276,00		200,00	200,00 €	200,00 €		200,00 €
Cyclo Club de Chêne Chenu	0	0	120,00	0	24,00		non	0,00 €	- €		- €
Entrechats & Arabesques	3	35	1 610,00	4	722,00	25	600,00	550,00 €	600,00 €		600,00 €
Familles Rurales	2	50	1 118,00	4	623,60	20	1 400,00	1 400,00 €	1 400,00 €		1 400,00 €
Football Club de Tremblay	4	33	4 450,00	1	990,00	30	3 000,00	2 350,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €
Gais Lurons	0,5	0	-	4	400,00		-		- €		- €
Gospel Friends	1	0	70,00	0	14,00	15	150,00	50,00 €	150,00 €		150,00 €
Gymnastique Volontaire	2	32	8 930,00	2	1 986,00	20	2 000,00	1 400,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €
Hand Ball Club de Tremblay	3	5	575,80	2	315,16	25	1 700,00	1 700,00 €	450,00 €		450,00 €
Joyeux Troubadours (les)	1	0	250,00	1	150,00	15	200,00	150,00 €	150,00 €		150,00 €
Pétanque Club de Tremblay	0	0	-	0	-		non	0,00 €	- €		- €
Quatre pieds et deux mains							non	0,00 €	- €		- €
Saint Ch'ron & Co	1	3	95,00	3	319,00	15	350,00	250,00 €	350,00 €		350,00 €
Shanti Yoga	1	0	1 678,00	1	435,60	15	non				- €
Tati Doudou & Nous	1	8	340,00	0	68,00	15	5 038,00	500,00 €	200,00 €		200,00 €
Tremulus							non				- €
Les Veroslynes							non				- €
Les Datiers du cœur	0	0	10,00	2	202,00		200,00	100,00 €	200,00 €		200,00 €
								N-1	2023		
								12 050,00 €	9 900,00 €	1 000,00 €	

- Les subventions sont calculées sur les chiffres de l'année N-1.

- La subvention par enfant de TLV n'est attribuée qu'en cas d'activité hebdomadaire proposée et exercée, au prorata de la fréquence.

S'agissant de la proposition d'attribution pour l'association Tati Doudou et Nous, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint s'interroge sur les animations proposées par cette association.

Madame le Maire répond que l'association organise un accueil pour les enfants placés chez les membres de l'association, chaque mardi dans les locaux du SIVOM. Madame le Maire indique toutefois qu'elle souhaiterait voir le volet animation se développer et s'ouvrir plus largement.

Sur ce point, Madame Françoise FERNANDES propose que cette demande soit formulée dans l'avis d'attribution de la subvention qui va être notifié à l'association.

Sur ce point, Madame Nathalie GANDON propose également de revenir aux statuts de l'association pour rappeler l'objet de leurs actions.

Monsieur Sébastien RUFFRAY s'interroge quant à lui sur l'existence d'une association pour l'animation des matinées jeux à la ludothèque.

Madame le Maire répond qu'il n'existe pas, à ce jour d'association autour des jeux de société. Les animations sont proposées par un bénévole dans le cadre de la ludothèque communale.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Les membres de bureaux d'associations ne prennent pas part au vote : Annabel DOS REIS (+ pouvoir d'Anthony GAUTEIR), Arnaud LEHERICHER, Alain-Michel BERY procuration donnée à Thibault PELLETIER), Françoise FERNANDES, Christine LUCAS, Sébastien RUFFAY et Grégory MAIN. Le nombre de votant est porté à 9.

Madame le Maire soumet ce projet au vote du conseil municipal.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'attribution des subventions aux associations municipales telle qu'elle a été présentée pour les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles.
- **Autorise** le Maire ou le conseiller-délégué à notifier ces subventions aux associations et à réaliser toutes formalités nécessaires à leur versement

### **DCM 2023.03.21.02 : Délibération sur le compte financier unique du budget principal**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune de Tremblay-les-Villages fait partie des collectivités qui bénéficie du compte financier unique (CFU). Cette nouvelle modalité remplace la pratique antérieure qui consistait à établir un compte de gestion ainsi qu'un compte administratif, dressés respectivement par le comptable et par l'ordonnateur.

La concordance entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur est désormais établie automatiquement via les applicatifs informatiques de la DGFIP.

Madame le Maire présent les résultats tirés du CFU par section et par chapitre.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	89 550,00	44 110,24	49,26	37 758,74
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	956 776,09	379 049,20	39,62	274 877,45
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 675 309,16	387 804,50	14,50	38 013,88
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 721 635,25</b>	<b>810 963,94</b>	<b>21,79</b>	<b>350 650,07</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 400,00	8 123,75	56,41	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	154 000,00	148 408,23	96,37	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>168 400,00</b>	<b>156 531,98</b>	<b>92,95</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 890 035,25</b>	<b>967 495,92</b>	<b>24,87</b>	<b>350 650,07</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	12 250,00	24 592,89	200,76	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>12 250,00</b>	<b>24 592,89</b>	<b>200,76</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>3 902 285,25</b>	<b>992 088,81</b>	<b>25,42</b>	<b>350 650,07</b>
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>3 902 285,25</b>	<b>992 088,81</b>	<b>25,42</b>	<b>350 650,07</b>

II – EXECUTION BUDGETAIRE					II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE					A1.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	469 817,50	181 441,71	38,62	215 305,40
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000,00	150 000,00	100,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	311 892,36	325 450,67	104,35	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>931 709,86</b>	<b>656 892,38</b>	<b>70,50</b>	<b>215 305,40</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	2 705 510,38			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	90 000,00	114 541,69	127,27	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>2 795 510,38</b>	<b>114 541,69</b>	<b>4,10</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>3 727 220,24</b>	<b>771 434,07</b>	<b>20,70</b>	<b>215 305,40</b>
001 Solde d'exécution positif reporté		175 065,01			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>3 902 285,25</b>	<b>771 434,07</b>	<b>19,77</b>	<b>215 305,40</b>



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.1
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	615 580,00	406 788,55	0,00	406 788,55	66,08	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	420 000,00	412 758,42	0,00	412 758,42	98,28	0,00
014	Atténuations de produits	2 000,00	907,00	0,00	907,00	45,35	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	749 582,21	690 794,20	0,00	690 794,20	92,16	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 787 162,21</b>	<b>1 511 248,17</b>	<b>0,00</b>	<b>1 511 248,17</b>	<b>84,56</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	31 000,00	27 701,57	0,00	27 701,57	89,36	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>		<b>1 823 462,21</b>	<b>1 538 949,74</b>	<b>0,00</b>	<b>1 538 949,74</b>	<b>84,40</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 705 510,38					
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	90 000,00	114 541,69	0,00	114 541,69	127,27	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>		<b>2 795 510,38</b>	<b>114 541,69</b>	<b>0,00</b>	<b>114 541,69</b>	<b>4,10</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>4 618 972,59</b>	<b>1 653 491,43</b>	<b>0,00</b>	<b>1 653 491,43</b>	<b>35,80</b>	<b>0,00</b>
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>4 618 972,59</b>	<b>1 653 491,43</b>	<b>0,00</b>	<b>1 653 491,43</b>	<b>35,80</b>	<b>0,00</b>

II – EXECUTION BUDGETAIRE							II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							A2.2
Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	8 100,00	17 116,64	0,00	17 116,64	211,32	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	51 270,00	64 332,06	0,00	64 332,06	125,48	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	209 395,00	208 791,00	0,00	208 791,00	99,71	0,00
731	Fiscalité locale	1 185 156,00	1 190 183,00	0,00	1 190 183,00	100,42	0,00
74	Dotations et participations	658 069,00	800 052,27	0,00	800 052,27	121,58	0,00
75	Autres produits de gestion courante	23 100,00	58 802,28	0,00	58 802,28	254,56	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 135 090,00</b>	<b>2 339 277,25</b>	<b>0,00</b>	<b>2 339 277,25</b>	<b>109,56</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	2,80	66,52	0,00	66,52	2 375,71	0,00
77	Produits spécifiques	15 100,00	17 200,00	0,00	17 200,00	113,91	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>		<b>2 150 192,80</b>	<b>2 356 543,77</b>	<b>0,00</b>	<b>2 356 543,77</b>	<b>109,60</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	12 250,00	24 592,89	0,00	24 592,89	200,76	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>		<b>12 250,00</b>	<b>24 592,89</b>	<b>0,00</b>	<b>24 592,89</b>	<b>200,76</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>2 162 442,80</b>	<b>2 381 136,66</b>	<b>0,00</b>	<b>2 381 136,66</b>	<b>110,11</b>	<b>0,00</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2 456 529,79					
<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>		<b>4 618 972,59</b>	<b>2 381 136,66</b>	<b>0,00</b>	<b>2 381 136,66</b>	<b>51,55</b>	<b>0,00</b>

Après présentation des résultats Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal. Le nombre de votants est porté à 16.

Madame la 2<sup>ème</sup> Adjointe en charge des finances soumet le compte financier unique du budget principal au titre l'exercice 2022 au vote.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le compte financier unique du budget principal tel qu'il a été présenté au titre de l'exercice 2022.

## DCM 2023.03.21.03 : Délibération sur l'affectation du résultat du budget principal

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à l'issue d'un exercice budgétaire, il convient d'en constater le résultat et d'affecter ce résultat dans le budget de l'exercice suivant.

Madame le Maire présente le résultat 2022 du budget principal ainsi que la proposition d'affectation dans le budget primitif 2023.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	RECETTES FONCTIONNEMENT	RESULTAT 2022	Résultat Réporté (cumulé antérieur)	Résultat BA EAU 2022
1 653 491,43 €	2 381 136,66 €	727 645,23 €	2 456 529,79 €	367 942,01 €
DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENTS	RESULTAT		
992 088,81 €	771 434,07 €	-220 654,74 €	175 065,01 €	-41 287,81 €
DEPENSES TOTAL	RECETTES TOTAL	RESULTAT		
2 645 580,24 €	3 152 570,73 €	506 990,49 €		
RAR DEPENSES INVEST	RAR RECETTES INVEST	RESULTAT		
350 650,07 €	215 305,40 €	-135 344,67 €		
DEPENSES + RAR	RECETTES + RAR	RESULTAT		
2 996 230,31 €	3 367 876,13 €	371 645,82 €		

BP 2023

001 = -86 877,54 €

1068 = -180 934,40 €

002 = 3 371 182,63 €

Après présentation du projet d'affectation du résultat, Madame le Maire attire l'attention de l'assemblée sur le fait que la délibération d'affectation intègre la clôture du budget annexe de l'eau.

Ainsi, sont repris dans le budget principal les résultats d'investissement et de fonctionnement du budget annexe de l'eau.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Des crédits seront ensuite prévus dans le budget primitif pour procéder au versement, à l'agglomération du Pays de Dreux de ces excédents.

Le Maire soumet cette proposition d'affectation au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Affecte** 86 877,54 € au compte 001 en dépenses
- **Affecte** 180 934,40 € au compte 1068 en recettes
- **Affecte** 3 371 182,63 € au compte 002 en recettes

### **DCM 2023.03.21.04 : Délibération sur le budget primitif du budget principal**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif pour le budget principal.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	89 550,00	37 758,74	15 000,00	0,00	52 758,74
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	956 776,09	274 877,45	1 088 000,00	0,00	1 362 877,45
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 526 560,47	38 013,88	3 332 149,52	0,00	3 370 163,40
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 572 886,56</b>	<b>350 650,07</b>	<b>4 435 149,52</b>	<b>0,00</b>	<b>4 785 799,59</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 400,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	154 000,00	0,00	185 000,00	0,00	185 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>168 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>190 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>190 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 741 286,56</b>	<b>350 650,07</b>	<b>4 625 149,52</b>	<b>0,00</b>	<b>4 975 799,59</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	12 000,00		17 000,00	0,00	17 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>12 000,00</b>		<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 753 286,56</b>	<b>350 650,07</b>	<b>4 642 149,52</b>	<b>0,00</b>	<b>4 992 799,59</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>86 877,54</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 079 677,13</b>
---	---------------------



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	333 125,50	270 326,40	138 000,00	0,00	408 326,40
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	150 000,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>483 125,50</b>	<b>270 326,40</b>	<b>888 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 158 326,40</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	115 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	184 585,67	0,00	222 222,21	0,00	222 222,21
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>299 585,67</b>	<b>0,00</b>	<b>312 222,21</b>	<b>0,00</b>	<b>312 222,21</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>782 711,17</b>	<b>270 326,40</b>	<b>1 200 222,21</b>	<b>0,00</b>	<b>1 470 548,61</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 705 510,38		3 479 128,52	0,00	3 479 128,52
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	90 000,00		130 000,00	0,00	130 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 795 510,38</b>		<b>3 609 128,52</b>	<b>0,00</b>	<b>3 609 128,52</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 578 221,55</b>	<b>270 326,40</b>	<b>4 809 350,73</b>	<b>0,00</b>	<b>5 079 677,13</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>5 079 677,13</b>
---	---------------------



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	493 000,00	0,00	497 950,00	0,00	497 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	420 000,00	0,00	434 573,78	0,00	434 573,78
014	Atténuations de produits	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	830 582,21	0,00	1 054 705,13	0,00	1 054 705,13
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 745 582,21</b>	<b>0,00</b>	<b>1 989 228,91</b>	<b>0,00</b>	<b>1 989 228,91</b>
66	Charges financières	31 000,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	300,00		500,00	0,00	500,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 781 882,21</b>	<b>0,00</b>	<b>2 032 728,91</b>	<b>0,00</b>	<b>2 032 728,91</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	2 705 510,38		3 479 128,52	0,00	3 479 128,52
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	90 000,00		130 000,00	0,00	130 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 795 510,38</b>		<b>3 609 128,52</b>	<b>0,00</b>	<b>3 609 128,52</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 577 392,59</b>	<b>0,00</b>	<b>5 641 857,43</b>	<b>0,00</b>	<b>5 641 857,43</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 641 857,43</b>
--	---------------------



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	51 270,00	0,00	45 665,00	0,00	45 665,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	207 844,00	0,00	208 000,00	0,00	208 000,00
731	Fiscalité locale	1 175 156,00	0,00	1 250 100,00	0,00	1 250 100,00
74	Dotations et participations (3)	646 390,00	0,00	642 407,00	0,00	642 407,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	12 100,00	0,00	31 500,00	0,00	31 500,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 093 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 180 672,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 180 672,00</b>
76	Produits financiers	2,80	0,00	2,80	0,00	2,80
77	Produits spécifiques (3)	15 100,00	0,00	73 000,00	0,00	73 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 108 862,80</b>	<b>0,00</b>	<b>2 253 674,80</b>	<b>0,00</b>	<b>2 253 674,80</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	12 000,00		17 000,00	0,00	17 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>12 000,00</b>		<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 120 862,80</b>	<b>0,00</b>	<b>2 270 674,80</b>	<b>0,00</b>	<b>2 270 674,80</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>3 371 182,63</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 641 857,43</b>
--	---------------------

Suite à la présentation du budget primitif, Madame le Maire rappelle que de manière spécifique pour l'année 2023, le budget intègre les résultats du budget annexe de l'eau transféré.

Dans la mesure où le budget de l'eau transfère un déficit d'investissement, une recette supplémentaire est prévue en section d'investissement (41 287,81 € au 1068) car la communauté d'agglomération devra verser à la commune l'équivalent du déficit constaté.

De même, en section de fonctionnement, il convient de prévoir une dépense exceptionnelle (367 942,01 € au 6588) correspondant à l'excédent constaté qui va être versé par la commune à la communauté d'agglomération.

Madame le Maire soumet le budget primitif au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0



## **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir élibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2023 tel qu'il a été présenté au titre du budget principal

### **DCM 2023.03.21.05 : Délibération sur le compte financier unique du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune de Tremblay-les-Villages fait partie des collectivités qui bénéficie du compte financier unique (CFU), y compris pour le budget annexe de l'eau. Cette nouvelle modalité remplace la pratique antérieure qui consistait à établir un compte de gestion ainsi qu'un compte administratif, dressés respectivement par le comptable et par l'ordonnateur.

La concordance entre les écritures du comptable et de l'ordonnateur est désormais établie automatiquement via les applicatifs informatiques de la DGFIP.

Madame le Maire présente les résultats tirés du CFU par section et par chapitre pour le budget annexe de l'eau. Elle précise que cette opération est la dernière réalisée au titre de ce budget puisqu'il a été transféré à la communauté d'agglomération.



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.1</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	213 500,14	166 948,46	0,00	166 948,46	78,20	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	25 000,00	24 469,14	0,00	24 469,14	97,88	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	30 000,00	3 981,59	0,00	3 981,59	13,27	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>308 500,14</b>	<b>195 399,19</b>	<b>0,00</b>	<b>195 399,19</b>	<b>63,34</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 66	Charges financières	3 200,00	2 980,03	0,00	2 980,03	93,13	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	5 000,00	333,44	0,00	333,44	6,67	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	1 500,00	458,00	0,00	458,00	30,53	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	8 000,00					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>326 200,14</b>	<b>199 170,66</b>	<b>0,00</b>	<b>199 170,66</b>	<b>61,06</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	206 959,19					
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	48 000,00	46 245,77	0,00	46 245,77	96,35	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>254 959,19</b>	<b>46 245,77</b>	<b>0,00</b>	<b>46 245,77</b>	<b>18,14</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>		<b>581 159,33</b>	<b>245 416,43</b>	<b>0,00</b>	<b>245 416,43</b>	<b>42,23</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>0,00</b>					
<b>Total des dépenses de la section d'exploitation</b>		<b>581 159,33</b>	<b>245 416,43</b>	<b>0,00</b>	<b>245 416,43</b>	<b>42,23</b>	<b>0,00</b>



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	365 000,00	398 182,12	0,00	398 182,12	109,09	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	0,00	8,24	0,00	8,24	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>365 000,00</b>	<b>398 190,36</b>	<b>0,00</b>	<b>398 190,36</b>	<b>109,09</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	360,77	0,00	360,77	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>365 000,00</b>	<b>398 551,13</b>	<b>0,00</b>	<b>398 551,13</b>	<b>109,19</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 042	Opérat° ordre transfert entre sections (3)	9 000,00	7 647,98	0,00	7 647,98	84,98	0,00
Chapitre 043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>9 000,00</b>	<b>7 647,98</b>	<b>0,00</b>	<b>7 647,98</b>	<b>84,98</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>374 000,00</b>	<b>406 199,11</b>	<b>0,00</b>	<b>406 199,11</b>	<b>108,61</b>	<b>0,00</b>
<b>002 Résultat d'exploitation reporté</b>		<b>207 159,33</b>					
<b>Total des recettes de la section d'exploitation</b>		<b>581 159,33</b>	<b>406 199,11</b>	<b>0,00</b>	<b>406 199,11</b>	<b>108,61</b>	<b>0,00</b>



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

<b>II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2.1</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	25 025,00	1 350,00	9,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	576 506,51	422 157,88	156,35	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	26 959,19	7 445,00	27,62	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>628 490,70</b>	<b>430 952,88</b>	<b>138,14</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	9 000,00	8 494,23	94,38	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>9 000,00</b>	<b>8 494,23</b>	<b>94,38</b>	<b>0,00</b>
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>637 490,70</b>	<b>439 447,11</b>	<b>136,92</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	9 000,00	7 647,98	84,98	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	16 659,03	16 359,03	98,20	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>25 659,03</b>	<b>24 007,01</b>	<b>93,56</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>663 149,73</b>	<b>463 454,12</b>	<b>133,71</b>	<b>0,00</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00			
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>663 149,73</b>	<b>463 454,12</b>	<b>133,71</b>	<b>0,00</b>



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE		II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	124 170,00	92 200,00	122,93	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	192 327,99	192 327,99	100,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>316 497,99</b>	<b>284 527,99</b>	<b>106,43</b>	<b>0,00</b>
Chapitre 021	Virement de la section d'exploitation (4)	206 959,19			
Chapitre 040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	48 000,00	46 245,77	96,35	0,00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (6)	16 659,03	16 359,03	98,20	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>271 618,22</b>	<b>62 604,80</b>	<b>23,05</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b>		<b>588 116,21</b>	<b>347 132,79</b>	<b>64,41</b>	<b>0,00</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		75 033,52			
<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>663 149,73</b>	<b>347 132,79</b>	<b>64,41</b>	<b>0,00</b>

Après présentation des résultats Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal. Le nombre de votants est porté à 16.

Madame la 2<sup>ème</sup> Adjointe en charge des finances soumet le compte financier unique du budget annexe de l'eau au titre l'exercice 2022 au vote.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le compte financier unique du budget annexe de l'eau tel qu'il a été présenté au titre de l'exercice 2022.

### **DCM 2023.03.21.06 : Délibération sur le prix de vente de l'ancienne mairie d'Ecublé – Annule et remplace DCM2022.11.15 .04**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, par délibération du 15 novembre 2022, il a été fixé le prix et les modalités de vente de l'ancienne mairie d'Ecublé ainsi que d'une parcelle de terrain située à l'arrière du bâtiment.

Suite aux visites qui ont été effectuées sur le site par les différentes agences immobilières et considérant les offres qui ont pu être formulées, Madame le Maire propose d'annuler la précédente délibération datant du 15 novembre 2022 afin de modifier le prix de vente du bien.

Une délibération du 29 juin 2021 avait acté le déclassement du domaine public de l'ancienne mairie et acté le principe de la mise en vente du bâtiment.

La délibération prévoyait toutefois une délibération complémentaire afin d'attendre le bilan de l'étude de revitalisation bourg-centre.

Il est proposé d'organiser un découpage en trois lots (cf plan) :

- Un lot A comprenant l'ancienne mairie et une bande de terrain pour un total de 834m<sup>2</sup>
- Un lot B comprenant 683m<sup>2</sup> de terrain nu
- Un lot C de 537m<sup>2</sup> correspondant à l'ancienne cour d'école, conservée par la commune.



Vu l'avis du service des domaines rendu le 22 avril 2021

Vu l'estimation fournie par une agence immobilière de Châteauneuf-en-Thymerais le 15 décembre 2021

Il est proposé les conditions de vente ci-dessous :

- Lot A : 132 000 € (avec une marge à la baisse de 10%)
- Lot B : 13 000 € (avec une marge à la baisse de 10%)



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Il est proposé que les divers frais d'actes ainsi que les frais de clôture soient laissés à la charge de l'acquéreur.

Après présentation du projet de découpage et vu la perspective de créer des logements dans le cœur de d'Ecublé, Madame Françoise FERNANDES s'interroge quant à l'organisation du parking sur la place.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint répond en indiquant que le découpage tel qu'il a été proposé doit permettre le stationnement des véhicules particulier à l'intérieur de la future propriété.

Madame le Maire soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Réaffirme** sa volonté de vendre l'ancienne mairie annexe d'Ecublé
- **Approuve** la division en trois lots dont deux seulement mis à la vente
- **Fixe** le prix du lot A à 132 000 € avec une marge à la baisse de 10%
- **Fixe** le prix du lot B à 13 000 € avec une marge à la baisse de 10%
- **Dit** que les frais d'actes seront supportés par l'acheteur
- **Dit** que les frais de clôture seront supportés par les acquéreurs
- **Autorise** le Maire, Christelle Minard, et le 1<sup>er</sup> Adjoint Thibault Pelletier à signer les actes de vente ainsi que toutes formalités en lien avec cette vente

### **DCM 2023.03.21.07 : Délibération sur le prix de vente de l'ancien arsenal de Vilette-les-Bois – annule et remplace DCM2022.07.04.02**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération a été prise le 4 juillet 2022 autorisant la vente de l'arsenal de Vilette-les-Bois. Il s'avère toutefois que le bâtiment ne trouve pas acquéreur. Madame le Maire propose donc de modifier la délibération précédente pour augmenter les marges de manœuvre financières.

Par conséquent, il est proposé de compléter la délibération du 7 juillet 2022 comme suit :

- Fin de la mise à disposition gratuite pour le nouvel occupant
- A défaut d'achat, mise en location à raison de 30€ par mois + entretien du local

Il est proposé d'amender la délibération du 22 avril 2021 de la manière suivante :

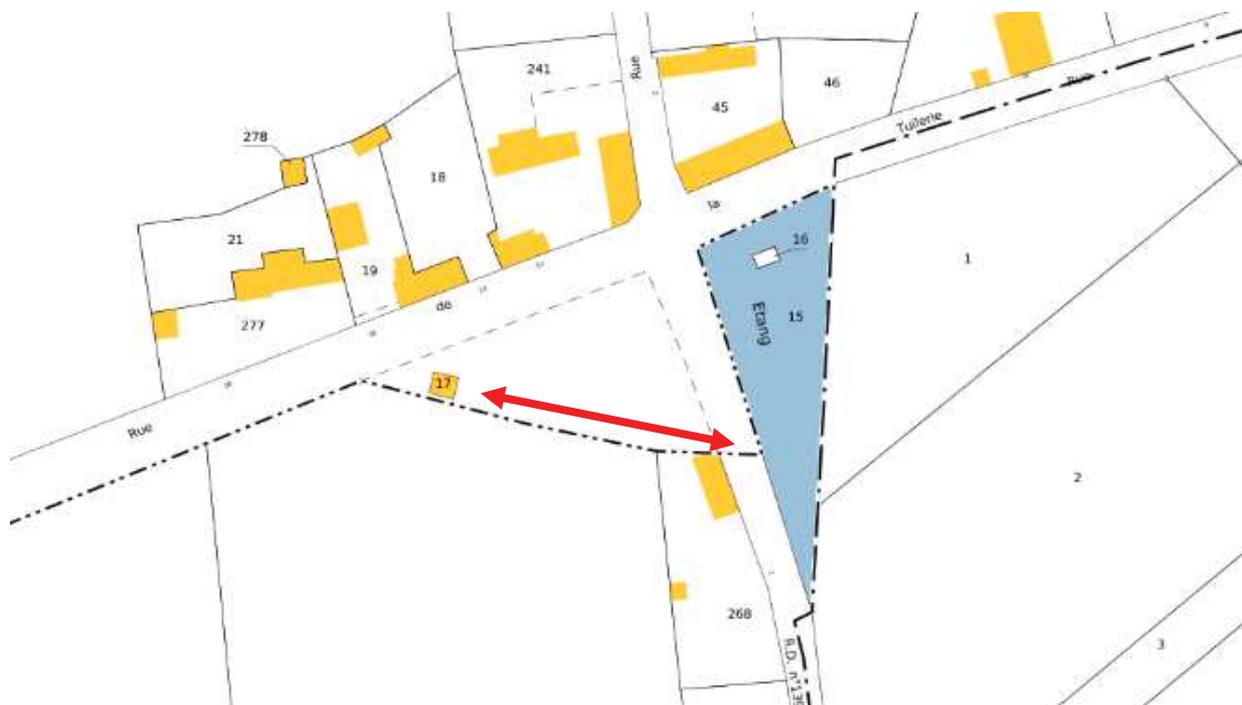


## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

- Le prix de vente pour être négocié avec les acheteurs, sur le fondement de la proposition des domaines mais pourra être revu à la baisse dans la limite d'un prix plancher fixé à 1 000 €.



Suite à cette présentation, Madame Lucie BOULANGER s'interroge sur l'opportunité de détruire le bâtiment plutôt que de le céder.

Madame le Maire répond que la destruction deviendra probable si une vente ne peut pas avoir lieu. Néanmoins, la vente serait préférable pour la collectivité car elle éviterait les frais de destruction.

Madame la 2<sup>ème</sup> Adjointe soulève l'hypothèse d'organiser une publicité pour vendre l'ancien arsenal à une tierce personne qui ne serait pas nécessairement propriétaire de la maison riveraine.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint alerte sur le fait que cela impliquerait une servitude par rapport au chemin d'accès qui a été borné.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la fin de la convention de mise à disposition gratuite
- **Approuve** la mise en location au tarif de 30 € par mois plus l'entretien du local



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

- **Approuve** la vente au prix déterminé par le service des domaines avec une possibilité de négocier le prix dans la limite d'un prix plancher fixé à 1 000 €.
- **Autorise** le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint, Thibault Pelletier, à réaliser l'ensemble des formalités et actes liés à cette délibération.

**DCM 2023.03.21.08 : Délibération dans le cadre d'une demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport**

**Modification DCM 2022.12.06.19**

### **Projet d'installation d'équipements de sports mixtes et intergénérationnels**

Dans le but de favoriser les échanges, lutter contre l'isolement des personnes les plus fragiles et sensibiliser les personnes de tous âges et tout genre à l'importance de pratiquer une activité physique, la commune de Tremblay-les-Villages a pour projet de réaménager l'aire de jeux actuelle.

L'objectif est de proposer des structures et du mobilier pour toutes les personnes et tous les âges. Chacun pourra choisir de bouger, jouer ou se reposer en fonction de ses envies.

Le coût d'installation des équipements sportifs s'élèverait à 85 522,07 € HT.

Dans le cadre du plan 5000 terrains de sport, la commune souhaite solliciter l'agence nationale du sport afin de l'aider à financer ce projet.

Le plan de financement envisagé pour ces travaux est le suivant :

Agence nationale du sport (80 %) ....	68 417,66 €
<u>Autofinancement (20%) .....</u>	<u>17 104,41 €</u>
TOTAL.....	85 522,07 € HT

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention de l'ANS pour la création d'un terrain multisport
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches en lien avec cette demande de subvention



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

**DCM 2023.03.21.09 : Délibération modifiant la DCM 2022.11.15.15 « Création d'un city stade » dans le cadre d'une demande de subvention FDI auprès du Conseil départemental**

### **Projet d'installation d'équipements de sports mixtes et intergénérationnels**

Dans le but de favoriser les échanges, lutter contre l'isolement des personnes les plus fragiles et sensibiliser les personnes de tous âges et tout genre à l'importance de pratiquer une activité physique, la commune de Tremblay-les-Villages a pour projet de réaménager l'aire de jeux actuelle.

L'objectif est de proposer des structures et du mobilier pour toutes les personnes et tous les âges. Chacun pourra choisir de bouger, jouer ou se reposer en fonction de ses envies.

Le coût d'installation des équipements sportifs, des jeux pour enfants et des espaces de rencontre s'élèverait à 119 651,97 € HT.

Dans le cadre du FDI, la commune souhaiterait solliciter le Conseil départemental pour réaménager l'espace public situé rue de la Croix Blanche, à proximité de l'école et des habitations.

S'agissant de l'installation de nouveaux équipements de loisir en plein air, Madame Françoise FERNANDES s'interroge sur le risque que ces équipements puissent être dégradés.

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint pense que ce risque est limité dans la mesure où deux caméras de vidéoprotection ont été installées au niveau de l'aire de jeux. Par ailleurs, les équipements qui sont proposées sont adaptés et prévus pour résister au vandalisme au moins dans une certaine mesure.

Le plan de financement envisagé pour ces travaux serait le suivant :

FDI (30 %) .....	35 895,59 €
<u>Autofinancement (70%) .....</u>	<u>83 756,38 €</u>
TOTAL.....	119 651,97 € HT

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention au titre du FDI pour la création d'un terrain multisport
- **Autorise** le Maire à réaliser toutes les démarches en lien avec cette demande de subvention



# TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

## TRAVAUX

### DCM 2023.03.21.10 : Attribution du marché de restauration du clocher de l'église - modifie DCM2023.02.02.21

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à une erreur, il convient de modifier la délibération du 2 février 2023 pour la partie relative à l'attribution du lot n°1.

En effet, les entreprises candidates étaient au nombre de 3 et non 4 comme mentionné dans la délibération. Le classement des offres s'établi donc de la façon suivante :

N°	ENTREPRISES Ville et Département	Montant des offres € HT y compris option		A-VALEUR TECHNIQUE					NOTE TECHNIQUE	NOTE COÛT TRAVAUX	NOTE FINALE SUR 10
		à l'ouverture	vérifié	1	2	3	4	5			
1	REST. PATRIM. LAGARDE	113 353,77 €	112 183,19 €						10,00	10,00	10,00
3	LEFEVRE	170 030,06 €	170 030,06 €						10,00	6,60	8,64
2	PAVY	150 419,39 €	150 419,39 €						10,00	7,46	8,98

Madame le Maire précise que la modification ne vient pas changer le nom de l'attributaire mais uniquement le classement des offres suivantes.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Attribue le lot n°1 à l'entreprise Restauration Patrimoine Lagarde pour son offre globale de 112 183,12 € HT.
- Autorise le Maire ainsi que le 1<sup>er</sup> Adjoint Thibault Pelletier à notifier le marché à l'entreprise retenue et à procéder à tous les actes d'exécution de ce marché.

### DCM 2023.03.21.11 : Délibération autorisant le maire à signer le contrat de réfection de la chaussée rue de la Louvière à Theuvy

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, conformément, à la programmation d'investissement pour 2023, une procédure de marché a été engagée pour la réfection de la chaussée de la rue de la Louvière à Theuvy.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Cette opération est réalisée sous maîtrise d'œuvre de l'agence Eure et Loir Ingénierie.

Pour rappel, le coût prévisionnel de cette opération est de 70 646 € HT.

Madame le maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de procéder à l'attribution de ce marché au bénéfice du candidat le mieux-disant au regard de l'analyse et dans la limite de 70 646 € HT.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire, ainsi que le 1<sup>er</sup> Adjoint Thibault PELLETIER, a procéder à l'attribution du marché à l'entreprise la mieux-disante, dans la limite de 70 646 € HT.
- **Autorise** le Maire ainsi que le 1<sup>er</sup> Adjoint Thibault PELLETIER à signer les contrats et actes nécessaires à l'exécution de ce marché.

### **DCM 2023.03.21.12 : Délibération autorisant le maire à signer le contrat de réfection des accotements de la rue de la Louvière à Theuvy**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que, conformément, à la programmation d'investissement pour 2023, une procédure de marché a été engagée pour la réfection des accotements de la rue de la Louvière à Theuvy.

Cette opération est réalisée sous maîtrise d'œuvre de l'agence Eure et Loir Ingénierie.

Pour rappel, le coût prévisionnel de cette opération est de 49 688 € HT.

Madame le maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de procéder à l'attribution de ce marché au bénéfice du candidat le mieux-disant au regard de l'analyse et dans la limite de 49 688 € HT.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire, ainsi que le 1<sup>er</sup> Adjoint Thibault PELLETIER, a procéder à l'attribution du marché à l'entreprise la mieux-disante, dans la limite de 49 688 € HT.
- **Autorise** le Maire ainsi que le 1<sup>er</sup> Adjoint Thibault PELLETIER à signer les contrats et actes nécessaires à l'exécution de ce marché.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

### **Information sur les travaux en cours**

- Réfection de la rue de la cave à Ecublé

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint indique que les travaux ont été effectués dans cette rue. Le chantier touche donc à sa fin.

S'agissant des travaux de la rue de la cave, Madame Françoise FERNANDES s'interroge sur la régularisation d'une situation dont elle a eu connaissance concernant un problème d'accès à une propriété.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint répond en indiquant que le particulier que le particulier privé de l'accès à sa parcelle du fait de l'implantation d'une noue d'infiltration a été rétabli dans ses droit.

- Réfection de la rue du clocher à Chêne-Chenu

Les enrobés seront réalisés prochainement dans cette rue.

Concernant les places de stationnement créées dans la rue, Monsieur Franck CHARON a été interpellé par le fait qu'il ait été utilisé des bordures haute à pan coupé. Cela donne le sentiment que le parking est en réalité un trottoir.

Pour répondre à cette problématique, Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint propose de marquer les places au sol pour matérialiser le fait qu'il s'agit d'un stationnement.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint rappelle que ce sont principalement les habitants de la rue qui vont bénéficier de ces espaces et indique qu'il est effectivement possible de procéder à un marquage.

- Renforcement eau potable rue des Ecuysers à Villette-les-Bois

Ces travaux sont en passe de s'achever, les branchements des habitants concernés vont être réalisés très prochainement.

- Renforcement eau potable rue de la Louvière à Theuvy

Cette phase de travaux va être engagée dès que les travaux d'eau potable seront achevés dans la rue des Ecuysers à Villette-les-Bois.

- Aménagement d'un bureau CNI à la mairie

Le bureau prévu pour accueillir les rendez-vous de demande de cartes d'identité est à présent terminé.

S'agissant des projets de travaux à venir, Monsieur Marc RAVANEL souhaite savoir s'il est toujours dans les objectifs de la commune de créer des entrées de maison en enrobé.

Madame le Maire répond par l'affirmative en indiquant que les entrées de maison sont réalisées au fil de l'eau en fonction des travaux engagés, c'est le cas pour le futur aménagement de la rue de la Louvière. Des opérations spécifiques peuvent être également engagées à l'image de celle projetée à Chêne-Chenu cette année.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire indique qu'une estimation peut être réalisée pour Moreaulieu afin d'étudier la faisabilité d'un tel projet dans le cadre du budget 2024.

### RESSOURCES HUMAINES

#### **DCM 2023.03.21.13 : Délibération sur la création d'un poste permanent de rédacteur à 18 heures hebdomadaires**

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de service, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (CT).

Compte tenu de l'accroissement permanent d'activité au sein de la collectivité, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs. A titre d'information le coût annuel de ce poste s'échelonne, aux conditions actuelles, de 14 620 € (1<sup>er</sup> échelon) à 20 657 € (13<sup>ème</sup> échelon). Ce coût s'entend toutes charges comprises hors régime indemnitaire éventuel.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (18 / 35<sup>ème</sup>).

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

**De créer** à compter du 8 octobre 2023 un emploi permanent de Rédacteur appartenant à la catégorie B à 18 heures par semaine en raison d'un besoin permanent pour le bon fonctionnement du service.

Cet agent sera amené à exercer les missions ou fonctions principales suivantes :

- ❖ seconder le secrétaire général,
- ❖ la communication,
- ❖ les écritures comptables,
- ❖ l'accueil physique mairie et agence postale,
- ❖ + (voir fiche de poste).



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

La personne recrutée bénéficiera des primes et indemnités afférentes à son grade institué dans la collectivité si elle remplit les conditions d'attribution pour y prétendre.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le contrat relevant de l'article 3-2 (vacance infructueuse) est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Le contrat relevant des articles 3-3 sera alors conclu pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà, si le contrat est renouvelé, il le sera en contrat à durée indéterminée.

Dans ce cas, les candidats au contrat devront alors justifier au minimum d'un bac +2, d'expérience en comptabilité publique, de connaissances en droit administratif, finance publique, fonction publique, marché public, et les règles et procédures comptables et financières.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, en se basant sur la grille indiciaire des Rédacteurs.

La rémunération sera comprise entre le 1<sup>er</sup> et 10<sup>ème</sup> échelon de la grille indiciaire indiquées ci-dessus au regard de l'expérience professionnelle, des diplômes détenus par le candidat retenu au terme de la procédure de recrutement, assorti du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

La modification de la rémunération d'un contractuel ne pourra se faire que par la prise d'une nouvelle délibération du conseil municipal. Cette délibération devra, entre autre, être motivée et justifier les raisons de l'augmentation (par exemple : au regard d'une évolution des responsabilités de l'agent, d'une évolution de la fiche de poste, de l'expérience professionnelle ...).

- **D'autoriser** le Maire à recruter, le cas échéant, un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement suivant les modalités exposées ci-dessus. A procéder, le cas échéant, au renouvellement du contrat dans les limites énoncées ci-dessus,
- **D'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet,



5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

## TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

### URBANISME

#### **DCM 2023.03.21.14 : Délibération sur l'adhésion à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de l'Agglomération du Pays de Dreux**

Madame le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que la communauté d'agglomération du Pays de Dreux porte actuellement une OPAH sur six communes de son périmètre.

Cette OPAH vise, dans le cadre d'une programmation globale, à redynamiser les bourg-centres, à renouveler le parc de logement et à l'adapter aux besoins liés à la perte d'autonomie.

L'inscription de la commune dans le cadre de l'OPAH permet à termes à la collectivité et à ses habitants de bénéficier d'aides pour certains travaux comme la rénovation énergétique, la remise aux normes...

Madame Amélie JOURNAUX souhaite savoir une participation financière de la commune est prévue en cas de participation à l'OPAH.

Madame le Maire répond par la négative au moment de la phase de candidature. En revanche, si la commune souhaite poursuivre le projet, elle devra financer une phase d'étude et acter un programme en adéquation avec les enjeux d'habitat, programme qui sera lui-même à financer.

Monsieur Grégory MAIN s'interroge sur le coût que peut représenter ce programme.

Madame le Maire répond qu'il n'y a pas de coût dans l'immédiat mais que c'est l'étude menée ensuite qui donnera des pistes sur les moyens à engager.

Madame le maire complète en indiquant que l'intégration de la commune dans l'OPAH lui semble importante pour bénéficier d'une vision à long terme avec pour horizon les évolutions réglementaires à venir.

Considérant les enjeux de redynamisation du bourg-centre pour Tremblay-les-Villages, Madame le Maire propose de solliciter la communauté d'agglomération pour intégrer l'OPAH.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Affirme** son souhait de voir la commune de Tremblay-les-Villages intégrer l'OPAH de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux
- **Autorise** Madame le Maire à réaliser toutes les démarches et à prendre les actes nécessaires à l'intégration de la commune dans l'OPAH



## **TREMBLAY LES VILLAGES**

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

### **DIVERS**

#### **Information sur l'entrée de nouveaux praticiens dans la maison de santé**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est locataire de trois cabinets au sein de la maison de santé de Tremblay :

- Le cabinet polyvalent n°1 (occupé 6/7 jours)
- Le cabinet polyvalent n°2 (occupé 4,5/7 jours)
- Le cabinet médical n° 2 (occupé 3/7 jours)

Madame le Maire informe le conseil qu'une neuropsychologue s'est installée à compter du 6 mars dans le cabinet polyvalent n°2 qu'elle partage désormais avec la pédicure-podologue.

Madame le Maire informe également l'assemblée du fait que l'un des cabinets de dentiste est toujours vacant. Ce cabinet initialement pris en charge par la dentiste en place est aujourd'hui à la charge de l'ensemble des occupants.

Des démarches ont été relancées pour chercher un nouveau médecin/dentiste ou sage-femme qui puisse occuper le cabinet en question.

### **COMPTES-RENDUS**

#### **Compte-rendu de la réunion des associations – 18 mars 2023**

Monsieur Grégory MAIN informe le conseil municipal du fait qu'une réunion des associations s'est tenue le 18 mars à la mairie. Il se félicite du fait qu'un nombre important d'associations étaient présentes à cette occasion.

La réunion a notamment permis d'aborder les sujets suivants :

- Subventions des associations
- Marché nocturne
- Festival de territoire
- Journée inter-associations
- Forum des associations

#### **Compte-rendu de la commission déchets**

Monsieur Arnaud LEHERICHER présente un compte-rendu de la dernière réunion de la commission déchets de l'agglomération.



## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

### - Encombrants

En matière de collecte des encombrants, le bilan qui est dressé est celui d'un volume de moins en moins important avec en parallèle des coûts qui augmentent pour le fonctionnement du service.

A partir de 2023 une nouvelle modalité sera mise en place, à savoir la collecte gratuite uniquement pour les personnes âgées de plus de 80 ans et les personnes à mobilité réduite. Pour les autres usagers une collecte restera possible mais uniquement sur rendez-vous et elle sera payante.

### - Extension de la consigne de tri

Il a été rappelé au cours de la réunion que, suite à l'extension de la consigne de tri, la totalité des emballages sont aujourd'hui collectés au titre du recyclable.

Par ailleurs, et toujours en vue de limiter les volumes de déchets collectés, le conseil est informé de la relance prochaine d'une opération de vente de composteurs.

La gestion des biodéchets devra pour sa part être intégrée en 2025.

### - Déchetteries

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Adjoint rappelle au conseil municipal que la déchetterie du Boullay-Thierry s'est vue restreindre les dépôts possibles. En effet, face à un risque de pollution pour l'environnement, seuls les gravats et déchets verts peuvent aujourd'hui être collectés.

S'agissant du fonctionnement avec des cartes à point, il indique quel es retours sont plutôt positifs dans la mesure où seul 0,6 % des usagers ne disposaient plus d'aucun point à la fin de l'année.

Après épuisement de l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 23h20

Le Maire  
Christelle MINARD



Le Secrétaire de séance  
Lucie BOULANGER





## TREMBLAY LES VILLAGES

5 rue de Châteauneuf  
28170 Tremblay les Villages

☎ 02.37.65.28.18  
☎ 02.37.65.30.66

Christelle MINARD 	Thibault PELLETIER	Annabel DOS REIS	Arnaud LEHERICHER
Monique CUROT	Sébastien RUFFRAY	Christine LUCAS	Grégory MAIN
Anthony GAUTIER  <i>Pouvoir à A.DOS REIS</i>	Franck CHARON	Amélie JOURNAUX	Marc RAVANEL
Barbara LOCHET  <i>ABSENTE</i>	Nathalie GANDON  <i>Pouvoir à C.MINARD</i>	Françoise FERNANDES	Alain-Michel BERY  <i>Pouvoir à T. PELLETIER</i>
Sophie HALLAY	Bruno FAUCHEUX  <i>ABSENT</i>	Lucie BOULANGER 	